

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution d'une prestation de services qui n'aurait pu être résolu dans le cadre d'une réclamation écrite préalablement adressée à PROGRESS peut être soumis gratuitement par le consommateur au médiateur de la consommation dont relève PROGRESS :

ANM Consommation
25, allée Rose Dieng Kuntz
75019 Paris

Le consommateur peut saisir l'ANM Consommation :

- par courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessus, en précisant ses propres coordonnées ainsi que celles de PROGRESS : 05 62 87 48 58 – contact@progress-rh.com ;
- ou en remplissant le formulaire de saisine en ligne disponible sur le site www.anmconso.com.

Pour toute information complémentaire, l'ANM Consommation peut être contactée au 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h.